

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1994

Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public -
Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'une exposition.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1994 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE D'OR, POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est prioritairement utilisée pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), la délégation à la Culture, en partenariat avec la Direction des Espaces Verts, propose de soutenir la diffusion de la création actuelle, en mettant gratuitement à disposition cet espace à des associations d'artistes pour des expositions d'art plastiques en libre accès.

A la suite d'une sélection sur dossier, analysant la capacité des associations à assurer une exposition dans un lieu de cette dimension et en cohérence avec les attentes du public familial du parc de la Tête d'Or, vous avez approuvé, lors du Conseil municipal du 18 janvier 2016, six mises à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie pour six projets d'expositions d'art plastiques en 2016.

Nous vous rappelons ce programme d'expositions :

- Le salon Hivernal du 25 avril au 17 mai, exposition organisée par l'Association Régionale des Arts ;
- Artistes en liberté du 19 mai au 20 juin, exposition organisée par la Société Lyonnaise des Beaux-Arts ;
- Quand des artistes lyonnais défendent une grande cause du 23 juin au 4 juillet, exposition organisée par l'Association Regards Croisés ;
- Photographies du 6 juillet au 18 juillet, exposition organisée par l'Association « Les gens de l'image » ;
- Animalité du 19 août au 2 septembre, exposition organisée par l'Association « Photographies-Rencontres » ;
- 5^e Biennale de pastel du 5 septembre au 14 octobre, exposition organisée par l'Association « L'art de cœur de l'art ».

Afin de compléter cette programmation, nous vous proposons pour cet été une dernière mise à disposition gratuite pour la tenue de l'exposition des œuvres de l'artiste Valérie Prats, du 20 juillet au 17 août 2016, organisée par l'Association de peintures et réalisations d'arts traditionnels et spontanés.

A titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations pour la ville, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

En conséquence, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition, de cette association, la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes indiquées et pour la tenue de son exposition.

La convention prévue définit les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Peintures et réalisations d'art traditionnels et spontanés, concernant l'occupation de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN